



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 16 mai 2023

Lancement de la campagne de recrutement des intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR)

Les actions de prévention de sécurité routière jouent un rôle primordial dans la prise de conscience collective et la réduction des comportements à risques sur les routes. En complément des actions menées par les forces de l'ordre, les services de l'État et les associations unissent leurs forces pour mener à bien des actions préventives, au titre notamment du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Dans un des rares domaines – la route – où une simple inattention peut avoir des conséquences graves, c'est aussi par un simple geste, une parole ou un conseil, que chacun d'entre nous contribue à la sécurité sur les routes cantaliennes. Pour celles et ceux qui souhaitent s'impliquer davantage, ils peuvent devenir intervenant départemental de la sécurité routière (IDSR) pour conseiller, prévenir et informer les usagers de la route.

À cet effet, la préfecture du Cantal lance une campagne de recrutement afin de renouveler son vivier de bénévoles, intitulée « **Tous les héros ne portent pas une cape, devenez bénévole pour la sécurité routière** ».

Tous les héros ne portent pas une cape, devenez bénévole pour la sécurité routière !

Et si tous les héros ne portent pas une cape, chacun peut s'engager dans cet acte citoyen ! Être IDSR est ouvert à tous et toutes à partir de 16 ans. Que vous soyez en activité professionnelle ou non, retraités, étudiants, membres d'associations, agents de la fonction publique ou salariés du secteur privé, vous pouvez devenir bénévole pour la sécurité routière ! C'est avant tout un acte d'engagement citoyen où vous donnez bénévolement de votre temps, selon vos disponibilités, au profit des autres. Vous bénéficierez d'une formation et d'un accompagnement pour mener à bien vos missions.

Vos missions

- réaliser les actions de prévention, d'information et de sensibilisation ;
- promouvoir la politique locale de sécurité routière, ses ressources et ses acteurs ;

Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

- participer à la réalisation de supports pédagogiques ;
- participer à des évènements, modules ou ateliers organisés dans le département. Vous pourrez intervenir dans les établissements scolaires, les centres de formations, les entreprises, les associations et les collectivités territoriales.

Pour en savoir plus, contactez le bureau de l'éducation et de la sécurité routière de la préfecture du Cantal : celine.joanny@cantal.gouv.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE, ENSEMBLE

Tous les HÉROS ne portent pas UNE CAPE

DEVENEZ BÉNÉVOLE POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

RÉCRUTEMENT INTERVENANT DÉPARTEMENTAL DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CONSEILLER
PRÉVENIR
INFORMER

www.cantal.gouv.fr

Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle
Tél. : 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03
Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC